

Image not found or type unknown



Location de vaisselle par particulier

Par **micheldu77**, le **18/07/2009** à **19:07**

Bonjour, quelques particuliers proposent via le net un service de location de vaisselle à la journée, parfois avec service de livraison et nettoyage inclus, parfois sans service associé.

Quelle caractéristique revêt cette location par rapport au droit ?

Un particulier peut-il louer des objets tels que la vaisselle ? Quelles sont les obligations associées : doit-on être inscrit à un registre de commerce (donc sortir du champ des particuliers), déclarer les sommes perçues au moment de la déclaration de revenus ?

Quelles clauses légales doit comporter le contrat de location, le loueur doit-il avoir une assurance ?

L'intégration de services tels que la livraison ou le nettoyage change-t-elle la donne en ajoutant une valeur ajoutée à la simple location d'un bien personnel ?

Merci de votre réponse face à toutes ces interrogations.